



L'environnement, moteur de développement pour les zones de pêche européennes





Sommaire

Photos (pages):

iStockphoto (1), Yves Champetier (3), Projets LIFE-Nature (5, 6, 7), Dominique Halleux (8), GAP (5, 22), Bathilde Chaboche (9), CRC Bretagne Sud (10, 11, 14), Jean-Luc Janot (12, 18, 24, 25), Serge Gomes da Silva (12, 13), Agence européenne de l'environnement (15), Carlos de la Paz (19, 20, 21), Ayuntamiento de Ayamonte (20), FAROS (22, 23), GIFS (22), Cannes Aquaculture (22).

Couverture: Parc éolien près d'Urk dans la zone de pêche Flevoland (Pays-Bas).

Journalisme:

Jean-Luc Janot, Eamon O'Hara.

Ont également participé à la rédaction de ce numéro:

Carlos de la Paz, Serge Gomes da Silva, Paul Soto, Gilles van de Walle.

Production:

DevNet geie (AEIDL/Grupo Alba) / Kaligram.

Contact:

FARNET Magazine, Cellule d'appui FARNET, Rue de la Loi 38, B-1040 Bruxelles

+32 2 613 26 50

info@farnet.eu

www.farnet.eu

FARNET Magazine est publié par la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne. Il est distribué gratuitement sur simple demande.

FARNET Magazine paraît deux fois par an en français, allemand, anglais et espagnol.

Éditeur responsable: Commission européenne, Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Clause de non-responsabilité: bien que la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche soit responsable de la réalisation générale de FARNET Magazine, la Commission n'a ni adopté ni approuvé, de quelque manière que ce soit, les positions exprimées dans cette publication. Toute déclaration faite dans FARNET Magazine ne peut être interprétée comme étant le reflet des opinions de la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données mentionnées dans la présente publication. La Commission européenne ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité pour tout usage qui peut être fait de ce magazine.

© Union européenne, 2012.

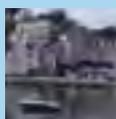
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Imprimé en Belgique sur papier recyclé.



Croissance verte pour économie bleue : la protection de l'environnement est une vraie chance pour les zones de pêche européennes 4

La protection et la gestion durable des ressources environnementales ne doivent pas être perçues comme une contrainte mais plutôt comme un moyen de sauvegarder un atout majeur et un gisement de plus en plus important d'emplois et de développement dans les zones de pêche.



Reportage : Tous dans le même bateau 9

Dans le Pays d'Auray (France) soumis à une forte pression foncière, l'Axe 4 amplifie les démarches engagées par les conchyliculteurs, les pêcheurs, les agriculteurs et d'autres acteurs locaux pour préserver l'environnement, la qualité de l'eau et les activités primaires littorales.



Interview: Jacqueline McGlade 15

La directrice de l'Agence européenne pour l'environnement nous dit comment, selon elle, les zones de pêche peuvent favoriser croissance verte et croissance bleue.



Reportage : Les explorateurs 18

Sur la côte occidentale de la province de Huelva en Andalousie, l'Axe 4 finance des projets environnementaux qui conjuguent la restauration du milieu avec la reconversion professionnelle des pêcheurs victimes du déclin de la ressource.



Alizés 22

Quatre projets de développement territorial innovants mis en œuvre dans des zones de pêche.



Projecteur : La durabilité au cœur du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 23

Les propositions de la Commission concernant le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) devant se négocier tout au long de 2012, le temps est venu de préparer les programmes pour la période 2014-2020.

Réseau FARNET 27



Éditorial

« Environnement et emplois, sur terre et en mer »

L'environnement, thème central de ce nouveau *FARNET Magazine*, est au cœur de la réforme de la Politique commune de la pêche et du futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Les quelque 250 groupes d'action locale pêche (FLAG) aujourd'hui actifs dans l'Union européenne mobilisent au sein de leur partenariat quelque 5 000 acteurs locaux, dont plus de la moitié issus du secteur de la pêche. Ils ont un rôle crucial pour affronter les défis auxquels ont à faire face tant le secteur de la pêche que les territoires côtiers, mais aussi pour saisir les formidables opportunités qui se présentent quand dialogue, concertation et créativité collective sont au rendez-vous. C'est l'objectif d'un nouveau guide FARNET et du séminaire de juin 2012 au Portugal.

L'objectif central de la nouvelle Politique commune de la pêche, et de son instrument financier, le futur Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche présenté dans ce numéro de *FARNET Magazine*, vise à la restauration de la durabilité des stocks halieutiques, point de passage obligé pour permettre au secteur de la pêche de retrouver sa viabilité, de créer de nouveaux emplois et de garantir aux citoyens de l'Union un approvisionnement stable et sûr en produits de la pêche et de l'aquaculture.

Les FLAG peuvent jouer un rôle déterminant pour encourager les communautés locales de pêche à innover et expérimenter de nouveaux modes collectifs de gestion raisonnable et responsable de la ressource, contribuant ainsi à sauvegarder et promouvoir le maximum d'emplois locaux. Et comme le souligne la directrice de l'Agence européenne de l'environnement, Jacqueline McGlade, dans l'entretien qu'elle nous a accordé : « Reconstituer des stocks de poisson équilibrés est finalement une façon d'augmenter les revenus des pêcheurs. »

Un autre objectif de la politique de la pêche est de permettre aux communautés de pêche et aux populations côtières de bénéficier d'une économie locale plus diversifiée.

Les territoires dépendant de la pêche se caractérisent généralement par de grandes richesses écologiques, patrimoniales, paysagères. Ces richesses sont un formidable atout pour l'avenir mais elles sont fragiles et les défis sont nombreux et difficiles, comme l'illustrent les reportages sur Huelva (Andalousie, Espagne) avec des pertes d'emplois très importantes dans le secteur de la pêche, et sur le Pays d'Auray (Bretagne, France) qui connaît une pression foncière très forte et de multiples conflits d'usage.

Bien des dispositifs de concertation ont été mis en place pour promouvoir des politiques de développement durable à la hauteur de ces potentialités et de ces défis. L'approche territoriale de l'Axe 4 en fait partie, avec plusieurs spécificités. Construite autour des communautés de pêche, elle permet de progressivement forger une vision partagée de l'avenir ; elle permet surtout, à partir de là, de « passer à l'action », d'expérimenter de nouvelles voies de développement pour créer de nouveaux emplois, de nouvelles activités tant sur terre que sur mer, tout en sauvegardant les ressources halieutiques et l'environnement.

Bien évidemment, cette nouvelle approche en est à ses tout débuts dans beaucoup de territoires : les FLAG les plus anciens ont à peine trois ans d'existence, beaucoup ont moins d'un an. Avant que l'intelligence collective puisse porter ses fruits, il faut le temps de se connaître, de se comprendre, de se faire confiance. Nous sommes au début d'un long chemin, mais comme le dit la présidente du groupe local d'Auray, « nous sommes tous dans le même bateau ».

Yves Champetier,
Membre du groupe conseil,
Cellule d'appui FARNET

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST UNE VRAIE
CHANCE POUR LES ZONES DE PÊCHE EUROPÉENNES

Croissance verte pour économie bleue

La protection et la gestion durable des ressources environnementales ne doivent pas être perçues comme une contrainte mais plutôt comme un moyen de sauvegarder un atout majeur et un gisement de plus en plus important d'emplois et de développement pour les zones de pêche.

Les inquiétudes grandissantes au sujet de la surexploitation des ressources naturelles et la menace de plus en plus affirmée du changement climatique ont conduit, en Europe et ailleurs, à consacrer de plus en plus d'efforts à la protection de l'environnement et à des formes plus durables de développement. Dans les zones de pêche, la conservation et la gestion durable des stocks de poisson est une priorité, essentielle pour préserver la santé à long terme du secteur de la pêche.

Ces démarches, bien que nécessaires, ne sont pas toujours perçues positivement par ceux dont elles affectent directement les moyens de subsistance. Les quotas, fermetures périodiques et autres mesures de conservation des stocks de poisson, par exemple, sont souvent considérés comme des contraintes et des menaces pour la viabilité des entreprises et des communautés de pêche.

On ne devrait pourtant pas considérer la protection de l'environnement et le développement durable dans ces termes. On

assiste aujourd'hui à une reconnaissance croissante de la valeur inhérente de l'environnement pour la société et les services vitaux que nous rendent les écosystèmes. Ces services incluent non seulement la production d'aliments, d'énergie, d'eau potable et d'autres ressources essentielles, mais aussi la régulation de notre climat et la disponibilité d'espace pour des activités récréatives et culturelles.

La détérioration ou la perte des atouts environnementaux sont nuisibles et s'accompagnent le plus souvent d'un coût important pour les populations directement concernées mais aussi l'ensemble de la société.

La protection de l'environnement présente de nombreux avantages directs et indirects pour les zones de pêche, à la fois en termes de productivité, en assurant la durabilité des activités de pêche, et en termes d'attractivité et de qualité de vie, en fournissant un environnement propice à une vie saine.

Ces avantages peuvent aussi constituer une nouvelle source de revenus et de possibili-

tés d'emploi. Les zones de pêche peuvent, par exemple, cibler le marché croissant des produits qui respectent des normes de durabilité strictes, tandis que d'autres possibilités apparaissent également dans des domaines liés à l'économie verte. Les différentes façons dont les FLAG peuvent intervenir dans ces domaines sont expliquées dans le guide FARNET «*L'environnement, moteur de développement pour les zones de pêche*» à paraître prochainement.

Profiter d'un environnement protégé

L'expérience montre que les communautés de pêche peuvent exploiter ces possibilités pour assurer une durabilité non seulement environnementale mais aussi économique et sociale. Un bon exemple nous est fourni par le parc naturel de la Ria Formosa (Portugal) situé dans une région où pêcheurs, conchyliculteurs et autres producteurs locaux cherchent à développer de nouvelles entreprises valorisant la qualité environnementale très élevée de ce territoire.



▲ Protection des prairies côtières boréales de la Baltique en Estonie : installation de clôtures en tiges de genévrier.

A travers des activités comme l'écotourisme et l'utilisation de la certification environnementale (pour la production d'un sel écologique, par exemple), les entrepreneurs locaux sont en train de trouver de nouvelles façons de s'assurer des revenus et de créer des emplois, renforçant ainsi la résilience de l'économie locale et des écosystèmes dont elle dépend.

En même temps, la pêche reste une activité importante. En fait, environ 80% de toutes les palourdes exportées par le Portugal sont élevées dans la Ria Formosa, où dorades, loups de mer et crevettes sont également abondants. Mais du fait que les pêcheurs disposent maintenant d'autres possibilités d'emploi, la pression sur la ressource halieutique a grandement diminué.

Aux Açores, la décision locale d'interdire la chasse à la baleine a servi de catalyseur à la création d'un certain nombre d'entreprises proposant l'observation des baleines et des dauphins. Pour cette activité, les opérateurs utilisent les mêmes tours de guet traditionnelles dont on se servait à l'époque

de la chasse. En plus des retombées économiques qu'elles génèrent, ces nouvelles entreprises écotouristiques ont également une vocation pédagogique affirmée et contribuent à la sauvegarde d'espèces animales menacées.

Faire plus avec moins

Dans d'autres zones de pêche, le principe de durabilité a poussé les pêcheurs locaux à rechercher de nouveaux moyens d'augmenter la valeur de leurs prises. Dans la province de Huelva, en Andalousie (Espagne), par exemple, les prises inventées d'une trentaine de bateaux sont désormais utilisées pour fabriquer une farine de poisson de haute qualité. Auparavant, les pêcheurs devaient payer pour faire incinérer ce poisson. Maintenant, il est collecté sans frais pour les pêcheurs et transformé en une matière première précieuse pour le secteur de la pêche locale (*lire le reportage page 18*).

Les espèces envahissantes peuvent également être source de valeur ajoutée. En Bretagne (France), par exemple, une entreprise locale a mis au point un procédé lui permettant de commercialiser la crépidule (*crepidula fornicata*), considérée comme une espèce envahissante au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni.

Des restaurateurs locaux ont inscrit la crépidule à leur menu depuis plus de dix ans maintenant, mais ces mollusques devaient être décoquillés à la main, une tâche nécessitant beaucoup de main d'œuvre. Ce n'est que lorsqu'une entreprise locale, Britexa, a mis au point un procédé de décoquillage à froid utilisant l'eau de mer qu'une production commerciale à grande échelle est devenue possible. Le produit est maintenant vendu non seulement pour ses qualités nutritives mais aussi pour l'impact environnemental positif que procurent sa récolte et sa consommation.





▲ Pêcheurs et scientifiques ensemble dans un projet de recherche conjoint visant à minimiser les prises accessoires et à favoriser la pêche durable du corégone dans le lac Vattern (Suède).



D'autres zones de pêche utilisent des certifications environnementales spécifiques pour valoriser leurs produits. Plusieurs écolabels garantissant la durabilité de la pêche ont ainsi vu le jour au cours de la dernière décennie. Les plus connus sont MSC (Marine Stewardship Council), Les Amis de la Mer, Naturland et KRAV (pour la Suède et l'Allemagne). Ce type de certification a démontré qu'il facilitait la commercialisation des produits de la pêche.

Intendance marine

Les professionnels et les habitants des zones de pêche peuvent également tirer parti du rôle plus actif qu'ils peuvent jouer dans la protection elle-même. Même si on a parfois l'impression que les objectifs des écologistes et des scientifiques soient contraires aux intérêts du secteur de la pêche, on reconnaît de plus en plus que la gestion durable des ressources halieutiques ne peut être atteinte que par une meilleure coopération, un partage des données et une compréhension mutuelle entre les deux parties.

La Commission européenne a déjà souligné le rôle que peuvent jouer les pêcheurs comme « gardiens de la mer » et prestataires de services environnementaux et autres à la population. De même, dans ses propositions pour un nouveau « Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche » (FEAMP), la Commission a prévu des mesures destinées à favoriser la participation des pêcheurs à la protection de l'environnement (*lire l'article page 23*).

Les connaissances pratiques de la mer et des eaux intérieures qu'ont les pêcheurs peuvent être très précieuses lorsqu'il s'agit de collecter des données scientifiques et de mettre en œuvre des mesures de protection. Les déplacements et la grande dispersion des navires de pêche constituent également un dispositif tout trouvé pour les missions de surveillance et d'observation.

Au Royaume-Uni, par exemple, des scientifiques du CEFAS, le Centre britannique des sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture, travaillent avec les pêcheurs dans le cadre d'un « Partenariat science-pêche » (*Fisheries Science Partnership / FSP*), grâce auquel les scientifiques peuvent s'appuyer sur les connaissances étendues des pêcheurs pour obtenir des informations plus précises sur l'état des stocks de poisson.

De leur côté, les pêcheurs sont directement impliqués en termes de proposition, de conception et de participation, dans les projets de recherche, tout en ayant l'occasion de diversifier leurs activités et d'engranger des revenus supplémentaires.

Économie verte

La réponse globale aux défis environnementaux, notamment au changement climatique, ouvre également de nouvelles possibilités dans de nombreux autres secteurs, dont certains peuvent particulièrement bien convenir aux zones de pêche.

La croissance rapide du secteur des énergies renouvelables offshore en est un bon exemple. En partenariat avec d'autres acteurs, les communautés de pêche peuvent jouer un rôle plus important dans le développement de ce secteur. Elles peuvent aussi se positionner pour profiter financièrement des installations offshore, que ce soit par le biais de prestations de services ou en tant que partenaires ou porteurs de projet.



▲ Protection du goéland d'Audouin en Communauté valencienne (Espagne).



▲ Zones humides propices aux oiseaux le long du golfe de Finlande.



▲ Village de pêcheurs situé en zone Natura 2000 en Grèce.

En Ecosse, par exemple, le *Shetland Marine Energy Partnership* récemment mis en place est un partenariat public-privé-associatif qui permet aux populations locales de participer au développement de l'énergie marine dans les îles Shetland.

Il s'agit tout d'abord de développer un projet pilote d'énergie houlomotrice de dix mégawatts. L'expérience devrait alors déboucher sur l'élaboration d'une stratégie devant permettre à l'ensemble des insulaires de profiter des avantages économiques et sociaux de zones océaniques au potentiel énergétique considérable.

La participation de la population locale à de telles initiatives peut également être un bon moyen de surmonter les conflits d'usage, en particulier là où la pêche ou d'autres activités traditionnelles sont concernées.

Une étude récente réalisée par l'Institut flamand pour l'agriculture et la pêche (ILvO) en Belgique met en lumière les avantages de ce type d'engagement pour ce qui concerne le développement des parcs éoliens off-shore. L'étude indique que, même si ces installations peuvent conduire à des restrictions pour le transport maritime et la pêche industrielle, elles offrent également un potentiel considérable pour la pêche artisanale et la mariculture à l'intérieur des zones occupées par les parcs éoliens.

L'appui des FLAG

La coopération et le partenariat – que ce soit avec des scientifiques, des écologistes, des collectivités locales ou d'autres acteurs locaux – sont essentiels si l'on veut réussir à profiter de la protection et de la gestion durable de l'environnement local.

Le secteur de la pêche ne peut pas fonctionner en vase clos. De nombreux autres secteurs utilisent les mêmes ressources environnementales que lui et il importe d'établir de nouvelles relations pour que les besoins et le point de vue des acteurs de la pêche soient pris en compte.

Les groupes d'action locale pêche (FLAG) peuvent grandement faciliter ce type d'intégration. Dans la zone Marennes-Oléron (France), par exemple, le FLAG a partiellement financé le recrutement d'un coordinateur pêche chargé de veiller à ce que les pêcheurs soient pleinement intégrés dans le processus de création d'un parc naturel marin (PNM) dans la région.





▲ Sensibilisation à l'environnement en Bretagne (France).

De formation scientifique et halieutique, ce coordinateur a non seulement représenté le secteur de la pêche dans le processus de création du PNM, mais a aussi tenu activement informés les acteurs de la pêche sur l'avancement du projet, en expliquant ses aspects techniques et en communiquant de manière conviviale.

Dans le Pays d'Auray (France), le FLAG a soutenu la création de groupes locaux réunissant professionnels de la pêche, collectivités locales et autres parties prenantes afin de lutter contre la pollution qui menace la production d'huitres. Le but ultime est d'aider les collectivités locales à élaborer des plans d'action pour s'attaquer au problème en confiant des responsabilités spécifiques à chacun des secteurs concernés.

Bien que toujours en cours, la démarche a d'ores et déjà contribué à instaurer une meilleure compréhension entre les parties prenantes. Elle a également aidé les pêcheurs locaux à mieux saisir ce qu'ils peuvent faire pour identifier et éliminer la pollution. Surtout, elle a contribué à les mettre sur un pied d'égalité avec les autres acteurs locaux, y compris ceux qui sont impliqués dans le contrôle de la pollution (*lire le reportage page 9*).

Un enjeu pour l'avenir

Il faut s'attendre à ce que les politiques publiques, soutenues par l'opinion, appuient de plus en plus fortement l'essor continu de l'économie verte, la protection de l'environnement et le développement durable.

Cette tendance continuera d'impacter les zones de pêche et les communautés de pêche ont tout à gagner d'être proactives et de saisir les possibilités qui s'ouvrent.

Sans attendre que des groupes d'intérêt ou autres décident de la stratégie, le secteur de la pêche a intérêt à prendre l'initiative et à s'engager avec toutes les parties prenantes, non seulement pour exprimer l'avis et les préoccupations des pêcheurs, mais aussi pour s'assurer que les communautés de pêche puissent exploiter pleinement ce potentiel de développement économique et social local.

A cet égard, les FLAG peuvent jouer un rôle de facilitateurs en encourageant et en aidant le secteur de la pêche à travailler en partenariat avec d'autres secteurs et intérêts locaux. Ils peuvent aussi initier et coordonner l'inventaire du capital environnemental local et ainsi identifier les opportunités liées à la fois à la protection et à l'exploitation durable de celui-ci. ■

Reportage

LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT,
PRIORITÉ DU FLAG PAYS D'AURAY [FRANCE]

Tous dans le même bateau

Dans ce territoire breton attractif, soumis à une forte pression foncière, l'Axe 4 amplifie les démarches engagées par les conchyliculteurs, les pêcheurs, les agriculteurs et d'autres acteurs locaux pour préserver l'environnement, la qualité de l'eau et les activités primaires littorales.



▲ Le Palais, commune de Belle-Ile-en-Mer.

« La gestion de l'accident du TK Bremen a montré qu'il pouvait exister une grande solidarité entre les élus, les administrations et les citoyens, mais aussi parmi les ostréiculteurs et les pêcheurs », souligne d'emblée Françoise Evanno, présidente du F LAG Pays d'Auray, lorsqu'on s'étonne que, moins de deux mois après son échouement dans l'estuaire de la rivière d'Étel, le cargo *TK Bremen*¹ soit totalement démantelé et la remise en état des sites souillés presque terminée. « Nous avons su tirer les leçons de l'Erika² et c'est vrai que la solidarité n'est pas un mot creux ici, confirme Alain Bonnec, membre du Syndicat mixte de la ria d'Étel, mais je pense aussi que les

différentes démarches collectives engagées au cours de ces dernières années ont renforcé la cohésion et la réactivité du territoire. »

Par « démarches collectives », Alain Bonnec fait notamment référence à la mise en place d'un site Natura 2000 et à la conduite d'un projet de gestion intégrée de zone côtière (GlzC), deux opérations ayant nécessité la concertation entre tous les acteurs du bassin d'Étel.



¹ Surpris par la tempête, ce cargo va dériver jusqu'à s'échouer, le 16 décembre 2011, sur une plage au large d'Erdeven dans le Pays d'Auray. 60 000 litres de fioul seront déversés en mer et une centaine de mètres cubes de sable seront touchés par cette pollution. Le plan antipollution rapidement déclenché permettra cependant de limiter les dégâts. Découpé sur place, le navire sera entièrement démantelé au cours du mois de janvier 2012.

² Pétrolier ayant fait naufrage, le 12 décembre 1999, provoquant le déversement de 37 000 tonnes de fioul lourd le long des côtes bretonnes.

Un exemple concret de concertation entre acteurs côtiers

La Charte conchylicole du Morbihan

Conchyliculteurs, Etat, autorités locales et autres intervenants concernés ont élaboré collectivement une charte visant à prendre en compte le secteur dans l'aménagement du territoire.



Le département du Morbihan est le premier en France pour les surfaces dédiées à l'activité conchylicole, et le second en termes de production. Il est aussi le principal territoire breton de cultures marines. La conchyliculture, qui compte plus de 350 entreprises, occupe une place importante dans l'économie locale, par les quelque 1 100 emplois qu'elle génère et par le chiffre d'affaires produit (50 millions d'euros par an). Elle compte aussi fortement dans l'histoire des paysages littoraux du département et dans la culture des habitants.

De structure majoritairement individuelle, appuyée sur une main d'œuvre saisonnière, la conchyliculture reste très vulnérable. Outre les crises de mortalité des coquillages qui la frappent périodiquement, dont celle qui sévit depuis 2008, elle est aussi fragilisée depuis longtemps par la pression urbaine, la dégradation de la qualité des eaux et les conflits d'usage le long des côtes. La transformation des bâtiments conchylicoles en résidences secondaires est notamment un sujet de préoccupation qui n'a jamais trouvé de solution. Ce phénomène accompagne la réduction progressive du nombre d'exploitations constatée depuis plusieurs années. Il en résulte un affaiblissement du potentiel d'activité, le renchérissement du coût du foncier ostréicole, compliquant encore l'installation des jeunes exploitants, une cohabitation parfois difficile entre les usages et de réels problèmes sanitaires sur le littoral.

Face à ces problèmes, les conchyliculteurs ont réagi en nouant les partenariats nécessaires avec l'Etat, le Conseil général du Morbihan, les collectivités locales et le Conservatoire du littoral. Ces partenaires se sont mobilisés dans la recherche de solutions partagées et ont défini une charte signée en juillet 2011.



▲ «Chantier» conchylicole.

La charte n'a pas de valeur réglementaire mais tire sa force de son élaboration collective et de l'engagement mutuel des partenaires. Les signataires de la charte s'engagent à contribuer à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- > Renforcer la protection des espaces conchylicoles dans les documents d'urbanisme.
- > Maîtriser la qualité de l'eau par des démarches d'assainissement globales et cohérentes sur les territoires concernés par les zones conchylicoles, par l'optimisation des contrôles et la mise aux normes des systèmes d'assainissement.
- > Dissuader les changements d'usage de locaux conchylicoles, par l'information des professionnels, des collectivités, des acquéreurs et par le développement de contrôles, assorti de sanctions, des travaux non autorisés dans ces locaux.
- > Suivre et maîtriser les projets de diversification ou de changement de destination partiel des installations.
- > Anticiper et organiser les cessations d'activité, gérer la remise en état des concessions.
- > Mettre en place une structure de médiation pour atténuer les conflits d'usage et assurer le suivi de la charte.
- > Maîtriser l'impact des activités conchylicoles sur les paysages et la biodiversité, organiser la filière de gestion des déchets.
- > Construire un observatoire de la conchyliculture et mettre en place une structure partenariale de veille.

Dans le Pays d'Auray, trois projets de l'Axe 4 du FEP portés par le Comité régional de conchyliculture de Bretagne Sud contribuent à la réalisation de ce dernier objectif.



▲ Travail dans un parc à huîtres.

« Pour la GIZC, par exemple, nous avons rencontré tous les usagers et riverains du plan d'eau », explique la chargée de mission, Chloé Cordelier : « les ostréiculteurs et autres conchyliculteurs, les pêcheurs professionnels et amateurs, les agriculteurs, les plaisanciers, les chasseurs, les randonneurs... Cela a créé des liens entre les gens et avec le territoire... »

La ria d'Étel, c'est un peu un échantillon de ce qu'est l'ensemble du Pays d'Auray dont elle fait partie : un territoire à la fois rural et maritime, abritant des communautés littorales où pêche et agriculture sont encore importantes, mais dont les nombreux atouts naturels et culturels ont stimulé l'essor du tourisme et une importante urbanisation, avec pour conséquences l'accroissement de la pression foncière et des conflits d'usage. Ce que résume Kristell Jamme, directrice du Pays d'Auray : « Activité ancienne notamment grâce à la thalassothérapie, le tourisme s'est plus récemment orienté vers une 'résidentialisation' à tous crins – 44 % des maisons ici sont des résidences secondaires -, d'où des revenus moindres et des coûts plus élevés pour les collectivités locales, sans parler d'un accès au logement de plus en plus difficile pour les jeunes... » Et Françoise Evanno de compléter : « Nos forces sont aussi nos faiblesses. La grande complémentarité qui existe entre le rural et le maritime a un impact environnemental extrêmement fort qui fait l'âme du territoire mais aussi sa fragilité. L'enjeu est de concilier les activités primaires – pêche, aquaculture, agriculture – le tourisme et l'urbanisation. A cet égard, la qualité de l'eau est un facteur déterminant et un indicateur du chemin parcouru. »

Avec comme objectif global de « Créer un environnement favorable au maintien et au développement durable de la conchyliculture et de la petite pêche », le FLAG Pays d'Auray a donc inscrit la qualité de l'eau comme une priorité environnementale de sa stratégie territoriale. « L'objectif 'Agir collectivement pour la qualité de l'eau' mobilise 460 800 euros, soit une bonne partie de notre budget », précise Astrid Hirsch, animatrice du FLAG. « Il ne s'agit évidemment pas d'une préoccupation nouvelle, mais nous visons un développement 'écoresponsable' et voulons soutenir et donner plus d'ampleur aux démarches qui impliquent les acteurs, comme celles que mène CAP 2000 depuis une douzaine d'années. »

CAP 2000

Créée en 2001 à la suite de plusieurs conflits locaux entre agriculteurs et conchyliculteurs suite à la dégradation de la qualité de l'eau, l'association CAP 2000³ réunit une centaine de conchyliculteurs, agriculteurs et pêcheurs du littoral sud de la Bretagne autour des questions liées à la qualité de l'eau. L'association poursuit deux objectifs : maintenir les activités primaires sur le littoral et préserver la qualité de l'eau, tout en favorisant le dialogue entre les professionnels. Le premier succès de CAP 2000 fut la signature en 2002 d'une charte de bonnes pratiques entre conchyliculteurs et agriculteurs côtiers, une première en France.

« Il s'agissait de raisonner les deux activités », raconte Sébastien Lemoine, ostréiculteur indépendant et président de l'association. « Agriculteurs et conchyliculteurs forment un peu une chaîne, les premiers étant situés en

amont au niveau des risques de pollution. Nous avons aussi un intérêt commun : assurer la pérennité des entreprises et leur transmissibilité dans des conditions correctes. Une crainte commune également, c'est de voir la côte continuer de s'urbaniser, mais sans activités primaires. Or si nous disparaissions à cause de la pollution, c'est toute une partie de l'activité touristique, attirée par notre patrimoine, qui disparaîtra aussi. » Avec la charte, les deux professions ont donc mis leurs moyens en commun et collaborent en permanence. Concrètement, tout doit être mis en œuvre pour assurer une qualité bactériologique irréprochable des eaux littorales et par-là même des coquillages produits dans les zones conchylicoles. Pour les agriculteurs, cela signifie notamment valoriser leurs déjections sur place et limiter les épandages, « même si en Pays d'Auray, où l'élevage bovin est prépondérant, la pollution agricole est bien moins forte qu'ailleurs en Bretagne », tient à mentionner Sébastien Lemoine.

« Ce qui est intéressant, fait remarquer Pierre-Yves Roussel, animateur à CAP 2000, c'est que ce sont les producteurs locaux qui sont les acteurs du système. Nous, nous sommes mandatée avant tout pour réaliser l'animation de terrain et faire remonter les attentes des professionnels. » Au quotidien, l'association mène ainsi des campagnes d'identification des sources de pollution et d'observation du milieu. Il s'agit, avec les professionnels, de choisir des points d'analyse, de réaliser les analyses nécessaires et de les rendre accessibles aux professionnels.



³ « C.A.P. » pour Conchyliculteurs – Agriculteurs – Pêcheurs.



▲ Dans la Ria d'Étel.

CAP 2000 publie par exemple un bulletin d'information trimestriel sur la qualité des eaux conchylicoles qui synthétise les résultats des analyses effectuées par différents instituts et réseaux. « Nous sommes des observateurs, pas des contrôleurs », insiste Pierre-Yves Roussel. « On comble un vide. Ce qu'on fait, personne ne le fait. »

Cette approche coïncidant parfaitement avec celle de l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP), CAP 2000 porte depuis 2011 un projet qui consiste à former et animer des groupes locaux composés de professionnels, des collectivités locales et d'autres intervenants concernés par l'eau, afin d'étendre les activités de l'association à un maximum de sites conchylicoles de la zone, afin d'identifier et résorber les sources de pollution. En effet, plusieurs secteurs conchylicoles du Pays d'Auray ont été déclassés en 2010 en raison de leur qualité bactériologique (soit de A en B toute l'année soit de A en B pour une partie de l'année⁴). Dans les zones non couvertes par une opération de bassin versant, aucun programme coordonné d'identification des sources de contaminations bactériologiques n'existait. Le projet Axe 4 permet de combler ce manque et de participer à la reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle d'un territoire.

⁴ Le classement en catégorie B (qualité de l'eau moyenne) rend obligatoire la purification des huîtres avant leur commercialisation.

⁵ voir l'encadré.

⁶ www.huitres-de-bretagne.com

⁷ En fonction de leur espèce, les éponges peuvent absorber de 0,02 à 0,84 ml/s d'eau par cm³ de tissu, ce qui peut représenter jusqu'à 20 000 fois leur volume en eau par jour.

Observatoire de l'eau

« De nombreux réseaux de suivi et d'analyse de la qualité de l'eau existent sur le territoire mais ils ne sont pas coordonnés », déplore Hervé Jenot, président du Comité régional de conchyliculture (CRC) de Bretagne Sud. « Chacun fonctionne avec sa logique et sa finalité propre. Au-delà de l'excellent travail qu'effectue CAP 2000, l'ensemble des données issues de ces réseaux de suivi n'est ni compilé, ni croisé ni exploité, ce qui est regrettable. Il n'existe pas de réelle gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire. En 2010, suite au déclassement des zones conchylicoles et dans le contexte de la Charte conchylicole⁵, nous avons créé un groupe de travail regroupant toutes les structures en lien avec la qualité de l'eau. Nous en sommes arrivés à l'idée de créer un observatoire de l'eau, projet que l'Axe 4 nous permet de concrétiser, et dans lequel d'autres projets appuyés par le FLAG, tels que celui de CAP 2000, prennent toute leur importance. »

L'Observatoire de l'eau a pour vocation de présenter aux conchyliculteurs de manière simple et visuelle les données croisées des derniers relevés scientifiques et actions de terrain sur le thème de la qualité de l'eau du Pays d'Auray. Le projet s'est réalisé en quatre phases : recensement des acteurs, collecte et synthèse des données et des actions en cours en matière de qualité de l'eau, vulgarisation des résultats et mise en place d'un site internet⁶ doté d'un dispositif de visualisation cartographique de type SIG.

« La vulgarisation est un aspect très important du projet car c'est aussi une façon d'entretenir la mobilisation des conchyliculteurs », estime Sonia Gachelin, chargée de mission au CRC. « En plus de les informer, on veut leur montrer que, malgré les déclassements, beaucoup d'efforts sont mis sur la reconquête de la qualité de l'eau. »



▲ Le projet de gestion intégrée (GIZC) de la Ria d'Étel a notamment abouti à l'installation, sur différents sites sensibles, de panneaux regroupant toutes les informations nécessaires aux différents types d'usagers.

Sur le même modèle et toujours avec la mise en œuvre de la charte conchylicole en ligne de mire, le CRC Bretagne Sud conduit un autre projet Axe 4 portant sur la réalisation d'une étude du secteur conchylicole en Pays d'Auray, prémisse d'un « observatoire socioéconomique » où seront répertoriées toutes les entreprises locales. Un outil dont la force sera de démontrer le rôle occupé par la profession dans l'économie, l'environnement et la vie du territoire, et de faire entendre sa voix dans les enjeux de son aménagement futur.

Éponges

Car la conchyliculture, ce n'est pas que les huîtres, c'est aussi toute la biodiversité qui y est associée et recèle une valeur surprenante. En effet, un autre projet vient d'être approuvé par le FLAG : tester les éponges comme filtres à eau. Se développant à l'état naturel à proximité des parcs ostréicoles et même sur les poches servant à la croissance des huîtres, les éponges marines filtrent activement de grands volumes d'eau⁷ afin d'y puiser la matière organique en suspension (bactéries, virus, dinoflagellés...) dont elles se nourrissent. Par la même occasion, elles accumulent des polluants (métaux lourds, HAP, PCB...) parfois en quantités importantes, une faculté qui intéresse ce projet qui testera les éponges comme autant de « stations d'épuration » naturelles au sein même des parcs ostréicoles.



▲ Triage des huîtres chez Cadoret.



▲ Tas de coquilles en attente de valorisation.

Par ailleurs, les éponges sont une source extraordinaire de molécules de défense vis-à-vis des micro-organismes, parfois pathogènes, dont elles se nourrissent; des molécules naturelles qui pourraient trouver des applications dans le domaine de la santé. En collaboration avec les professionnels de la filière conchylicole du pays d'Auray, l'Université de Bretagne Sud va donc explorer durant trois ans ce potentiel. Les expérimentations seront réalisées en laboratoire puis *in situ* dans un bassin conchylicole et en pleine eau sur deux sites pilotes en ría d'Étel et en Baie de Quiberon.

Et d'autres projets soutenus par le FLAG concernant la qualité de l'eau sont en cours dans le Pays d'Auray: l'un, porté par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Île-en-Mer, vise à sensibiliser les usagers du Nautisme et de la plaisance au respect des eaux littorales; l'autre, dénommé «COMCOQ», en Baie de Quiberon, cherche à améliorer les connaissances sur la diffusion des pollutions bactériennes afin de pouvoir anticiper les impacts sur les différents sites de productions ostréicoles du bassin.

Déchets

Mais la qualité de l'eau n'est pas la seule préoccupation des conchyliculteurs du Pays d'Auray: la gestion des déchets prend une importance grandissante. Depuis 2008, le secteur est en effet confronté à une importante surmortalité des huîtres, avec des conséquences importantes sur la production, la rentabilité des entreprises et une accumulation des déchets.

François Cadoret dirigeait l'une des plus grosses sociétés ostréicoles du Pays d'Auray. Employant 6 permanents et 12 saisonniers, l'entreprise produit des naissains d'huîtres en eaux profondes. Suites aux importantes mortalités d'huîtres de ces dernières années, sa production est passée de 800 tonnes à 200 tonnes entre 2008 et 2011, une crise amplifiée par un impact croissant des prédateurs comme les dorades et les étoiles de mer, mais aussi d'autres comme les bigorneaux perceurs qui trouvent dans les coquilles mortes accumulées sur le fond un milieu favorable pour se développer et affaiblir d'autant plus les naissains. Afin de remédier à cette partie du problème, l'entreprise effectue un nettoyage de ses sites et récupère toute ces coquilles, qui s'accumulent alors à terre et dont il faut bien se débarrasser. «*Pendant longtemps, ce n'était pas un problème, raconte l'entrepreneur, car il y avait moins de mortalité, donc moins de déchets; les agriculteurs et les services de voirie communaux étaient capables de les absorber, les premiers pour amender leur terre, les seconds pour remblayer les chemins. Aujourd'hui, la situation a complètement changé, alors même que la gestion des déchets est devenue une priorité européenne. Mais j'ai trouvé un nouveau débouché: faire de ces coques des supports pour les larves d'huîtres au lieu d'acheter ces supports aux Pays-Bas et au Danemark, comme je le faisais jusqu'ici, à raison de 80 m³ au prix de 4 700 euros. C'est moins cher et d'est autant de camions en moins.*» Le CRC a par ailleurs déposé avec la Coopérative des Agriculteurs du Morbihan un projet auprès du Conseil général portant sur la mise en place d'un réseau de ramassage, «*de façon à pouvoir évacuer les coques sans que cela coûte quoi que ce soit aux producteurs.*»

Image

«*Ce territoire a une image très positive, en grande partie parce que la Bretagne du sud et le Pays d'Auray en particulier ont su préserver l'environnement*», affirme Anne Guillaumin-Gauthier, directrice de la criée de Quiberon. «*Cette image positive, notamment parmi une clientèle aisée, se répercute sur les produits.*»

De fait, la trente-deuxième criée française en volume (1 300 tonnes par an) mais la huitième en prix moyen (4,5 euros le kilo) traite des produits à haute valeur commerciale comme le bar, la sole, la dorade royale, le homard et les crevettes, qui sont notamment écoulés dans des grands restaurants parisiens «*et même au Festival de Cannes*», ajoute fièrement Anne Guillaumin-Gauthier.

La criée de Quiberon est elle aussi engagée dans un projet de l'Axe 4: la réalisation d'une étude de faisabilité d'un atelier de valorisation des produits de la mer emblématiques de la zone, tels que la coquille St Jacques dont la vente entière s'est vue sévèrement limitée depuis 2009 à cause d'une toxine provenant du phytoplancton et accumulée par la coquille. Anne Guillaumin-Gauthier et son équipe souhaiteraient réhabiliter un ancien atelier de mareyage pour, d'une part, pouvoir décortiquer les coquilles Saint-Jacques, ce qui permet d'extraire la partie non atteinte par la toxine et la rend propre à la vente et, d'autre part, valoriser d'autres espèces comme les sardines. «*On travaillerait avec un atelier d'insertion. Cela pourrait occuper deux équipes de huit personnes en été et pour les fêtes de fin d'année. Le voyage que nous avons effectué en Galice grâce à l'Axe 4 était très intéressant car tous ces produits sont vendus en criée là-bas.*»

SCoT

« Le territoire a accueilli, maintenant il doit être acteur, et avec l'Axe 4, les gens deviennent vraiment acteurs. », affirme Kristell Jamme. « Au-delà de l'aspect financier, modeste en France, l'intérêt de l'Axe 4 du FEP tient dans le fait que c'est un excellent outil pour mettre autour de la table toutes les parties prenantes du territoire, pour montrer que chacun est responsable à son niveau. » Dans une région où les activités halieutiques représentent autant d'enjeux socioéconomiques, la « méthode Axe 4 », les projets qu'elle permet de faire émerger et de connecter entre eux, est effectivement un instrument d'aménagement du territoire et un outil pour le schéma de cohérence territoriale (SCoT) que le Pays d'Auray est en train d'élaborer, avec comme échéance juin 2013.



▲ 44 % des maisons sont des résidences secondaires.

Comme il est mentionné dans la stratégie du FLAG, « la mise en œuvre du programme FEP représente l'opportunité de concrétiser les ambitions et les orientations stratégiques d'ores et déjà portées par le territoire en proposant une approche multisectorielle et transversale, source d'innovation et de valeur ajoutée (...). L'articulation entre le programme FEP et le projet de SCOT conforte la démarche intégrée de territoire en cohérence avec ses ambitions de développement durable et solidaire. » Ce que traduit Françoise Evanno par cette anecdote : « Quand on a invité les élus des communes non littorales à rejoindre le FLAG, l'un d'eux a dit d'abord : 'mais pourquoi faire?' Ils ne s'étaient pas aperçus à quel point nombre de leurs habitants, travaillant par exemple dans les métiers de la transformation, en dépendaient... et qu'à travers l'économie de tout un territoire, les poissons avaient aussi un impact sur leur commune. Ils ont alors compris qu'on était tous dans le même bateau, et ils sont montés à bord ! » ■

PAYS D'AURAY (France)

Superficie :
630 km²
(1 494 km² en comptant les eaux intérieures)

Population :
83 286 habitants

Densité :
132 habitants/km²

Budget Axe 4	EUR			
	UE	National	Privé	Total
Total	500 000	500 000	168 800	1 168 000

CONTACT
Groupe FEP Pays d'Auray
a/s Astrid Hirsch
Syndicat Mixte du Pays d'Auray
Immeuble Océania, rue du Danemark, BP 20 335
F-56403 Auray
+33 297 56 41 74
hirsch-pays-auray@orange.fr
www.pays-auray.com

Interview

Jacqueline McGlade:

« Croire qu'on va finir par sortir le dernier poisson de l'eau est une idée à très courte vue. Il y a des messages bien plus importants que le secteur de la pêche peut et doit transmettre. »

Biologiste marine éminente et professeur en informatique environnementale, Jacqueline McGlade dirige l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

FARNET Magazine : En tant que biologiste spécialiste de la pêche, comment voyez-vous l'avenir du secteur halieutique en Europe ?

Il y a dix ou vingt ans, les goûts du consommateur en matière de poisson étaient très conservateurs, mais je constate un intérêt croissant pour le poisson dans le cadre d'une alimentation saine. Cela pousse et poussera encore longtemps le secteur et notamment les pêcheurs côtiers à prendre en compte le fait que les gens recherchent de plus en plus la variété. Certains poissons exploités auparavant pour l'alimentation animale, par exemple, se retrouvent maintenant dans notre assiette. C'est probablement la plus grande chance qui s'offre aujourd'hui au secteur de la pêche et il faut qu'il la saisisse. Donc, à l'avenir, je pense que si la pêche européenne répond bien, non pas tellement au défi somme toute académique de la gestion des écosystèmes, mais à la demande des consommateurs et si elle est à l'écoute des chefs-cuisiniers et de tous ceux qui influencent les goûts du consommateur, alors il est probable que nous aurons des entreprises de pêche mais aussi des écosystèmes marins plus pérennes.

Dans ce contexte, que devraient faire les communautés de pêche pour s'assurer un avenir viable et durable ?

Globalement, je dirais que la gestion des pêches en Europe doit être plus différenciée. Il faut que se maintienne une pêche artisanale qui ne soit pas seulement une succursale côtière de la pêche industrielle. Il faut aussi que les parties prenantes soient mieux représentées, y compris les consommateurs. Environ 80% de la flotte européenne est considérée comme artisanale et côtière, ce qui veut dire que la possibilité d'exploiter cette diversité existe bel et bien. J'espère que la réforme de la Politique commune de la pêche en tiendra compte.



Jacqueline McGlade,
Directrice exécutive de l'Agence européenne pour l'environnement

Mais les pêcheurs doivent également reconnaître qu'à côté des droits de pêche dont ils bénéficient, ils ont aussi des devoirs. La plupart d'entre eux veulent rester pêcheurs, mais cela veut dire qu'il faut qu'ils fassent plus que simplement diminuer leurs prises ou le nombre de jours qu'ils passent en mer. Ils doivent être proactifs: être à l'écoute du consommateur, promouvoir de nouvelles espèces de poisson, dialoguer beaucoup plus avec les restaurateurs et être beaucoup plus clairs quant à leur rôle dans la surveillance. Tous ces enjeux sont importants et doivent faire partie du quotidien du pêcheur.

Le développement durable implique la protection et la conservation de l'environnement, ce qui se traduit très souvent par une hausse des coûts ou une baisse de la productivité. Les avantages à long terme de la démarche peuvent-ils l'emporter sur ces inconvénients ?

Absolument. Le développement durable est par nature une démarche de longue haleine, qui nécessite des phases et des réponses différentes en termes d'adaptation. Ces effets que les gens perçoivent comme négatifs, ils ne le sont en fait qu'à court terme, tant que les mesures de conservation n'ont pas produit leurs bienfaits. On estime, par exemple, que faire passer 43 stocks de poisson européens du niveau actuel au niveau du rendement équilibré maximal (REM) peut générer jusqu'à 3,53 millions de tonnes débarquées supplémentaires ainsi qu'une plus-value de 3,188 milliards d'euros par an. C'est plus de cinq fois le montant annuel des aides à la pêche versées aux états membres.



Adopter des mesures de durabilité est un impératif stratégique. Reconstituer des stocks de poisson équilibrés, c'est finalement une façon d'augmenter les revenus des pêcheurs. Mais il faut aussi savoir mieux apprécier le rôle des pêcheurs dans la protection du bien public dont ils bénéficient. Une bonne partie de l'air que nous respirons provient des océans, il ne faut jamais l'oublier. Il est très important de faire savoir que les gens qui vivent de l'environnement marin et en prennent soin fournissent un service utile à la société, pas seulement pour le poisson qu'ils capturent, mais aussi pour les avantages que cela représente pour la culture et pour la santé. Je crois que tous ceux qui sont impliqués dans le secteur de la pêche doivent faire davantage entendre ce message.

Beaucoup de pêcheurs voient les aires marines protégées (AMP) comme une source de contraintes plutôt que d'opportunités. À votre avis, comment ces dispositifs peuvent-ils bénéficier aux communautés locales de pêche ?

Les AMP sont un outil très important pour la gestion des stocks de poisson, mais qui exige un énorme effort de persuasion. Créer une AMP, c'est toujours payant. Nous avons des exemples en Méditerranée où des AMP ont été mises en place pour protéger les coraux, par exemple, et on voit partout la même chose se passer : les pêcheurs locaux en profitent. Et pourtant, c'est extraordinaire : où que vous alliez, les communautés de pêche perçoivent les AMP avec beaucoup d'appréhension.

Les réserves marines de l'UE ont montré qu'elles conduisaient, en moyenne, à une augmentation de 251 % de la biomasse, à un accroissement de 121 % de la densité d'animaux et de plantes, à 13 % de taille corporelle et de 19 % du nombre d'espèces par unité de surface en plus. Par exemple, la productivité de la morue dans la baie de Copenhague où le chalutage est interdit depuis les années 1930, est environ 100 fois plus élevée que dans le Kattegat voisin où le chalutage est autorisé. Le bénéfice pour les pêcheurs locaux est évident : ils peuvent encore pêcher la morue dans l'Øresund, alors que dans le Kattegat, la morue a connu une baisse constante au point où elle est maintenant considérée comme commercialement éteinte.

Quel rôle les populations locales peuvent-elles jouer ?

Les populations locales devraient pouvoir participer à la désignation des zones marines protégées, à tous les stades du processus : planification, mise en place, gestion et contrôle. De la mer Noire à la Méditerranée et de l'Atlantique à l'Arctique, l'Europe dispose de ressources marines extrêmement diversifiées, or les savoir-

faire traditionnels sont très importants pour gérer ces ressources tellement différentes. Je pense que l'avenir de la pêche passe par là et que rien ne peut remplacer l'action locale à cet égard.

J'ai vu cela très bien fonctionner au Canada, notamment pour la pêche au hareng qui a su résister à des pressions énormes. Ce qui a sauvé la pêche dans le golfe du Maine, par exemple, c'est le formidable sens d'appartenance à une communauté et les échanges de connaissances et d'informations entre pêcheurs et scientifiques. Ils parlaient vraiment tout le temps ensemble sur la meilleure façon de réagir à ce qui se passait. Ce sens de la communauté et cette volonté de tous les intérêts à travailler ensemble, c'est ce dont on a besoin pour l'avenir. Croire qu'on va finir par sortir le dernier poisson de l'eau est une idée à très courte vue. Il y a des messages bien plus importants que le secteur de la pêche peut et doit transmettre.

Dans le contexte de la restructuration du secteur halieutique, les zones de pêche peuvent-elles bénéficier de la nouvelle « économie verte » et, si oui, quels types d'activités présentent selon vous le plus grand potentiel ?

Pour bénéficier des possibilités offertes par l'économie verte, le secteur doit tout d'abord pêcher de manière durable, et se conformer aux règles qui ont été établies pour soutenir cette économie verte. La politique de la pêche doit également accompagner cette transition. La pêche continue d'être fortement subventionnée et je pense qu'il devrait y avoir plus de balises ou de conditions attachées à ces subventions. Il faut s'attaquer à la question des rejets et des autres pratiques non durables, et aussi créer davantage d'aires marines protégées.

En ce qui concerne les AMP, je pense que des possibilités s'offrent aux pêcheurs dans le domaine de l'application des règlements. On a ici une main-d'œuvre compétente, qualifiée, une flotte considérable... C'est l'une des options qui subsistent encore : prendre soin de la ressource avec ceux qui sont les mieux placés pour le faire. L'économie verte est aussi un catalyseur pour l'innovation, le développement de nouvelles entreprises et de possibilités d'emploi. Dans les zones maritimes, on met en place de plus en plus de parcs éoliens off-shore, par exemple. Les flottes de pêche pourraient facilement servir à l'entretien de ces installations. Il ne s'agit pas d'empêcher un pêcheur d'être pêcheur. Il peut faire aussi des tas d'autres choses en mer. Créer ce type d'économie « bleue » est de toute évidence une dimension très importante de l'économie verte.

 **Les communautés de pêche ont-elles un rôle à jouer face aux grands défis environnementaux, comme le changement climatique ? Sous quelle forme ?**

Le changement climatique est une autre très bonne raison pour laquelle les pêcheurs doivent jouer un rôle plus proactif dans leur recherche de ressources marines et pas seulement de considérer celles-ci comme un fait acquis. Avec la tropicalisation de la Méditerranée, par exemple, on voit arriver certaines espèces de poissons très agressives, qui pourraient facilement éliminer certaines espèces indigènes. Je pense qu'on doit vraiment favoriser et développer l'«intendance marine», c'est un terme que j'aime utiliser. C'est pourquoi je suis très fortement en faveur de fixer des conditions aux subventions. De même, je pense que les permis de pêche ne devraient être octroyés qu'aux opérateurs qui se sont engagés à protéger la santé de l'écosystème marin.

 **Quelles compétences particulières les communautés de pêche doivent-elles posséder pour saisir ces opportunités ?**

Je rencontre beaucoup de pêcheurs et ils sont incroyablement bien informés. Ils peuvent aussi être très têtus, bien sûr, et ils ne veulent pas toujours écouter les scientifiques ou les universitaires, et je dois dire que parfois ils n'ont pas tout à fait tort. Mais chercheurs et pêcheurs peuvent avoir de très bonnes idées, notamment à propos des aires marines protégées. Il est donc essentiel d'aider ces deux groupes d'acteurs à se rejoindre et à acquérir un esprit «parc naturel» en quelque sorte.

Il faut aussi garder à l'esprit qu'il n'y a pas que la pêche qui tire de la valeur de nos mers et océans, il y a aussi la population locale elle-même. Alors, l'approche partenariale, comme c'est le cas avec les groupes d'action locale pêche – qu'on devrait d'ailleurs peut-être appeler groupes d'action locale «maritimes» ou «côtiers» – peut vraiment aider à tisser ces liens entre les différents intérêts concernés.

 **L'AAE peut-elle fournir une aide ou des outils utiles aux communautés de pêche qui cherchent à saisir toutes les possibilités que recèle le domaine de l'environnement ?**

Là où je pense que nous pouvons être le plus utiles, c'est à travers la nouvelle approche envers les consommateurs et les citoyens que nous mettons en œuvre avec notre initiative «Eye on Earth» (www.eyeonearth.org). C'est un dispositif qui permet aux collectivités locales et aux particuliers d'obtenir des informations sûres et de qualité.

Dans ce cadre, nous avons lancé une initiative appelée «WaterWatch» qui surveille la qualité des eaux de baignade. Nous allons lancer aussi «NatureWatch» que les pêcheurs pourront utiliser pour connaître les nouvelles espèces de poisson qui arrivent. On pourrait aussi publier d'autres éléments comme, par exemple, les types de poisson qui sont disponibles localement, et encourager les cuisiniers et les populations locales à se construire une image à partir de la qualité des informations environnementales fournies. Ce n'est pas insignifiant et je pense que c'est vraiment important, alors que l'intérêt pour les bons produits alimentaires augmente, que nous puissions fournir la bonne information au bon moment. Les communautés de pêche doivent s'approprier cela et chercher à communiquer de façon beaucoup plus moderne. ■

*Interview réalisée (en anglais)
le 16 mars 2012.*

Reportage

HUELVA [ESPAGNE]: QUAND LA RECONVERSION DES PÊCHEURS PASSE PAR L'ENVIRONNEMENT

Les explorateurs

Sur la côte occidentale de la province de Huelva en Andalousie, l'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP) finance des projets environnementaux qui conjuguent la restauration du milieu avec la reconversion professionnelle des pêcheurs victimes du déclin de la ressource.



▲ C'est l'heure du repas à la ferme aquacole Salinas del Astur.

« Vous le voyez là-bas sur la berge ? C'est l'un des trois aigles pêcheurs⁸ de toute l'Andalousie, l'un des derniers qui subsistent en Espagne. » Depuis la passerelle de son bateau, Ignacio González, la cinquantaine sportive, ne manque pas de signaler à ses passagers tout ce qui vaut la peine d'être remarqué lorsqu'on navigue dans les lagunes du Parc naturel des Marais au large d'Isla Cristina. Y compris les entorses au règlement d'urbanisme. « La presqu'île en face : on n'avait pas le droit de construire et pourtant, regardez tous ces immeubles... »

Ancien patron pêcheur durant trente ans, Ignacio a profité de son brevet de capitaine pour se reconvertir en opérateur touristique. « J'ai arrêté la pêche, faute de poisson... Mais je me suis dit qu'on avait ici d'autres ressources dont on ne profitait pas assez, ni comme visiteur ni comme marin. » Depuis quatre ans, il organise des excursions en mer axées sur la découverte de l'environnement et de la pêche. Deux formules sont proposées : le matin, parties de pêche au large (50 euros par adulte, repas et poisson capturé compris) ; le soir, prome-

nades d'une heure en mer (9 euros par personne). « Parfois, j'organise des voyages personnalisés ailleurs sur la côte, mais c'est rare et souvent moins intéressant. » Ces excursions maritimes sont sa seule activité. Les contacts qu'il a noués avec plusieurs grands hôtels lui assurent d'être complet tous les jours de juillet à septembre, mais Ignacio estime qu'il pourrait augmenter la

⁸ Il s'agit en fait du balbuzard (*Pandion haliaetus*), rapace piscivore, extrêmement habile à capturer les poissons en plongeant.



▲ Ignacio Gonzalez aux commandes de son bateau.



▲ Jose Maria Garcia et sa bicyclette électrique devant le siège du FLAG.

voilure: allonger la saison, augmenter ses marges bénéficiaires un peu justes et créer un emploi pour son fils en faisant l'acquisition d'un navire pour deux membres d'équipage et douze passagers au lieu de huit actuellement. Pour ce faire, le groupe d'action locale pêche (FLAG) Huelva vient de lui accorder une subvention Axe 4 de 41 605 euros, soit 60 % du coût de l'investissement nécessaire.

Abritant la deuxième flotte de pêche d'Espagne (258 bateaux), Isla Cristina est aussi une des nombreuses stations balnéaires de la Costa de la Luz (« Côte de la Lumière »), la section atlantique de la côte andalouse. Destination populaire pour les vacanciers espagnols depuis les années soixante, la région attire maintenant de plus en plus de visiteurs étrangers. D'où une frénésie immobilière au début des années 2000 qui a encore intensifié l'urbanisation du littoral, menaçant les nombreuses zones humides et forêts de pins parasols remarquables qui caractérisent le territoire.

« C'est pourquoi, nous avons inscrit la gestion environnementale comme une composante essentielle de notre stratégie », fait remarquer José María Martín, directeur du FLAG Huelva. « L'environnement présente une double perspective: il faut le protéger, voire le remettre en état, et c'est aussi un gisement d'emplois très important, notamment pour les pêcheurs. »

Bicyclettes électriques

Sans emploi depuis plusieurs mois, José María García et cinq autres partenaires, dont trois également en chômage, ont conçu un projet d'entreprise touristique particulièrement innovant pour lequel ils ont déposé une demande de subvention Axe 4 de 40 000 euros.

« Les loisirs ici, c'est encore et toujours plage, plage et plage », regrette José María García. « Or le territoire a bien d'autres cartes à jouer. L'environnement: 80 % du territoire de la commune d'Isla Cristina est protégé. La pêche est aussi tout un monde en soi, passionnant à découvrir. Par ailleurs, la construction d'hôtels s'est quand-même accompagnée de la création de sentiers et de pistes cyclables, par exemple. Notre idée, c'est de jouer sur ces deux atouts – l'environnement et les infrastructures – et d'en faire une activité économique. Mais notre projet s'inscrit aussi dans une démarche territoriale: nous ne recherchons pas seulement le bénéfice commercial; nous voulons aussi que les visiteurs ne repartent pas avec une fausse idée de notre coin de pays. On veut leur montrer comment les gens d'ici vivent vraiment, dans leur environnement. »

Au-delà de ce principe, le caractère novateur du projet tient à la fois dans le type d'équipement envisagé – des vélos électriques – et dans la qualité culturelle du pro-

duit. L'entreprise proposera deux types de randonnée à vélo d'une dizaine de kilomètres, au prix de 30 euros la demi-journée: une formule autoguidée, qui verra les randonneurs se servir d'une brochure en quatre langues signalant les centres d'intérêt naturels et culturels, les services disponibles, etc. sur l'un ou l'autre des trois circuits thématiques élaborés (« Pêche », « Dunes et bois », « Parc naturel des Marais »); une formule en groupe d'au moins cinq personnes, guidées par un moniteur, qui sera de préférence un pêcheur pour le circuit « Pêche ».

« Nous avons opté pour des bicyclettes électriques parce que les touristes que l'on accueille ici sont souvent peu sportifs ou âgés. Nous visons l'achat de 60 vélos de haute qualité, confortables, robustes car 'tout chemin', dotés d'une batterie permettant 70 km d'autonomie et rechargeable en 5 heures. Il s'agira de vélos expressément construits pour nous, à partir du cahier des charges très précis que nous avons défini. Ils seront assemblés ici avec des pièces venant de tous les coins du monde. Ce type d'engin revient à 1 000 euros l'unité. Un certain nombre de bicyclettes seront disponibles dans les six grands hôtels et trois campings avec lesquels nous avons noué des contacts, mais la majorité sera basée dans notre agence de location. » Coût estimé: environ 106 000 euros, avec un emploi permanent et trois emplois saisonniers à la clé.





▲ Pêcheurs participant à la formation « Améliorer l'accès aux sites naturels », à Ayamonte.



▲ Déchets de poisson, miettes de pain et huile de tournesol sont mélangés pour faire de la nourriture de haute qualité.

Employabilité

La zone de pêche Huelva compte 2 500 pêcheurs, contre 4 000 il y a moins de vingt ans. Et le processus va en s'accélégrant avec la raréfaction de la ressource. En plus d'accompagner les entrepreneurs comme Ignacio González ou José María García, le FLAG a mis l'accent sur la requalification et l'employabilité des pêcheurs, en chômage ou menacés de l'être, dans le secteur de l'environnement.

L'Axe 4 a ainsi subventionné trois sessions de formation dans les trois ports de pêche de la zone, Punta Umbria, Isla Cristina et Ayamonte. Durée: six mois, à raison de huit heures par jour, cinq jours par semaine. 325 personnes, dont une majorité de femmes, sont concernées. Les sessions de Punta Umbria et Isla Cristina se sont terminées en octobre mais celle d'Ayamonte, ville-frontière avec le Portugal, se poursuit jusqu'en mars 2012.

« La pêche ici, c'est surtout la palourde mais les stocks sont presque épuisés et une partie des 1 500 pêcheurs locaux sont en chômage », explique Dolores Giner, coordinatrice des programmes au Centre de formation municipal d'Ayamonte. « Avec l'Axe 4, nous avons mis au point quatre programmes de six à neuf modules chacun, tous en lien avec l'environnement et choisis en fonction des demandes et des débouchés: 'Restauration du paysage et travaux de jardinage', 'Entretien de la forêt et du paysage', 'Amélioration de l'accès aux milieux naturels', et

'Nettoyage du littoral'. Chaque programme accueille 25 participants, répartis le plus possible en fonction de leurs choix. »

Chaque thème comporte 110 heures de cours théoriques mais l'accent est mis sur la pratique, avec comme points forts aussi la prévention des risques, l'utilisation de l'informatique, la recherche d'emploi ou l'auto-emploi. A Ayamonte, près de 400 personnes ont postulé et 100 ont été retenues selon un système de critères et de points. Première condition et par ordre de priorité: être chômeur, pêcheur, conjointe de pêcheur ou membre de la famille d'un pêcheur. Un système de points a pris ensuite en compte le niveau de revenu, le nombre d'enfants, l'ancienneté au chômage et enfin l'ancienneté comme pêcheur. « Par rapport aux autres formations que nous organisons, le budget est super: près de 800 000 euros. On a pu disposer d'un très bon matériel », juge Dolores Giner. Manuel Rodríguez, un des quatre formateurs, acquiesce mais tempère: « Soyons clairs, ce n'est pas toujours facile de travailler avec les participants. Leur niveau scolaire n'est souvent pas très élevé, ils ne sont plus habitués à aller à l'école, ils n'ont pas toujours la discipline d'étudier, et puis, comme tous les pêcheurs, ils sont individualistes et ont du mal à accepter qu'il n'y a plus assez de poisson. Pour les mêmes raisons, ils sont admirables parce que ce n'est pas évident de changer de métier quand on a trente, quarante ou cinquante ans. »

Nouveau débouché pour les invendus

Mais il est un projet qui symbolise à lui seul la dynamique engagée sur la côte de la province de Huelva avec l'Axe 4. En face de la ville de Huelva justement, la commune de Punta Umbria a créé il y a dix ans la *Sociedad Municipal Salinas del Astur* pour ré-exploiter une ferme piscicole située dans un parc naturel avec comme objectif de recycler les pêcheurs en chômage emploi. L'exploitation, qui dispose de trois bassins et emploie six équivalents temps plein, produit annuellement 15 tonnes de dorades, bars, soles et maigres. La quasi-totalité est vendue à des grossistes mais aussi à quelques restaurateurs locaux en attendant la mise en service d'un point de vente et d'un site web prévue pour mars 2012. « Une fois solide et rentable, l'entreprise sera transférée à la 'cofradía' (association) des pêcheurs de Punta Umbria », explique le directeur Rafael Rodríguez, biologiste de formation, qui s'est vu confier la mission de faire prospérer l'exploitation. « Le fait de se trouver en zone protégée nous oblige à respecter une batterie de règles environnementales. D'où l'idée d'utiliser pour nos poissons une nourriture humide 100 % naturelle à partir des prises des pêcheurs invendus. »

Une recherche menée avec l'université de Huelva à partir de 2008 a conduit Rafael et son équipe à mettre au point une sorte de bouillie à partir de poisson broyé, de miettes de pain et d'huile de tournesol. « *A ma connaissance, nous sommes les seuls à faire cela en Europe. En fait, c'est tout simple, un peu comme l'agriculture biologique: on en revient aux pratiques premières...* » Il fallait passer à la production grande nature et l'Axe 4 a financé l'achat de l'équipement (broyeur, mixeur, ventilateur, plan de travail, etc.), soit 14 000 des 32 000 euros nécessaires.

Le poisson broyé provient des prises débarquées par une trentaine de bateaux à la criée de Punta Umbria et qui sont invendues pour des raisons de qualité. Ils fournissent ainsi quotidiennement 500 kg de matière première, cinq jours par semaine. « *Avant, les pêcheurs devaient payer pour faire incinérer le poisson rejeté. Maintenant ils sont contents car, ils s'en débarrassent gratuitement.* » Et Rafael poursuit: « *Notre farine a bien meilleur goût que les granulés industriels. Nos poissons adorent ça. La preuve, c'est qu'ils en mangent toute l'année, en toute saison, alors qu'ils ne mangent pas de granulés industriels en hiver. Notre poisson grossit donc plus vite et a meilleur goût. Nous sommes plus productifs et plus compétitifs. En plus, nous allons maintenant commencer à produire notre farine avec seulement du poisson broyé en le congelant pour lui donner plus de consistance. Pour l'instant, le produit est plus cher car on doit acheter le pain et l'huile, amortir l'équipement et rémunérer un employé, mais le poisson est meilleur et se vend à un prix plus élevé. La matière première n'est pas taxée, c'est un autre avantage. Je pense que d'ici trois mois, nous devrions atteindre notre objectif de 50 centimes d'euro le kilo, contre 90 centimes pour les granulés industriels.* »

La farine maison assure la moitié de la nourriture que requiert l'exploitation piscicole. Les volumes de prises invendues que les pêcheurs sont en mesure de fournir pouvant varier beaucoup, les granulés industriels sont donc toujours nécessaires. D'où la prochaine étape envisagée qui sera de se fournir également en prises invendues à la criée d'Isla Cristina.

À plus long terme, l'entreprise souhaite aussi développer le site, qui comporte déjà des observatoires pour les oiseaux. Il s'agirait d'installer une sorte de « maison du parc » comprenant un restaurant et un



▲ La ferme aquacole Salinas del Astur est située dans un parc naturel.

centre d'interprétation « *Mais, c'est un autre ordre de grandeur, relativise Rafael Rodríguez, on parle ici d'un investissement d'au moins un million d'euros...* » « *Partout sur le territoire, ce ne sont pas les idées qui manquent, mais le financement* », constate le directeur du FLAG, José María Martín. « *Les banques ne prêtent plus, même*

sur hypothèque. Avec la crise, l'Axe 4 est à présent l'un des seuls moyens pour l'entrepreneur local de se financer. Mais plus généralement, notre FLAG est devenu le principal accompagnateur des projets associant activités maritimes et développement durable sur la Costa de la Luz. » ■

Huelva (Espagne)

ESPAGNE
PORTUGAL
AYAMONTE
ISLA CRISTINA
PUNTA UMBRIA

Superficie:
230 km²

Population:
55 235 habitants

Densité:
240 habitants/km²

Budget Axe 4	EUR			
	UE	National	Privé	Total
Total	5 077 500	1 692 500	-	6 770 000

CONTACT
Grupo de Desarrollo Pesquero Costaluz
a/s José María Martín Delgado
Avda. Gran Vía 43
E-21410 Isla Cristina
+34 959 344 238
gdpuelva@asopescaluz.com
gdpuelva@hotmail.com

ESPAGNE

FAROS : zéro rejets, zéro déchets

Coût total: 2 182 906 EUR – Contribution UE (LIFE-Environnement): 1 063 357 EUR

« FAROS (« Phares » en espagnol) vise à lutter contre les impacts négatifs des activités de pêche sur l'environnement en aidant les flottes à minimiser leurs rejets et leurs prises accessoires, et à écouler cette matière première dans l'industrie alimentaire et pharmaceutique.



Le projet aboutira à la mise en place d'un réseau de gestion intégrée qui permettra aux pêcheurs d'informer leurs clients en temps réel de la disponibilité des rejets et prises accessoires dans un port proche de chez eux. Les acheteurs pourront ainsi préparer leur logistique dès avant l'arrivée des navires. Un modèle cartographique SIG sera développé pour suivre certaines flottes (sélectionnées en fonction de la répartition des espèces de poisson), ce qui permettra aux pêcheurs d'éviter les zones ou les périodes à fortes prises accessoires et de sélectionner les bancs les plus rentables, les plus écologiques et les plus économiques en carburant, contribuant ainsi aux objectifs des politiques environnementales européennes. »

Antonio Alvarez Alonso, coordinateur du projet
antonio@iim.csic.es – www.farosproject.eu/

FRANCE

Aquaculture biologique en pleine mer

Coût total: n.c. – Contribution UE: n.c.

« Fondée en 1988 par mon père, pionnier de la plongée sous-marine en scaphandre et écologiste avant l'heure, notre ferme aquacole biologique en pleine mer produit aujourd'hui 700 tonnes de poissons (dorades, bars et maigres) avec 50 collaborateurs. Bien plus



qu'une simple activité commerciale, notre entreprise participe au maintien d'une nature préservée où les ressources ne sont pas surexploitées. A bien des égards, on peut considérer notre société comme un exemple d'éco-entreprenariat privé. Pour transformer les contraintes en opportunités, nous sommes devenus l'une des premières exploitations aquacoles biologiques en France, avec des poissons élevés dans le respect des normes fixées par trois différents écolabels. L'activité a même recréé indirectement une réserve naturelle car pêcheurs et plaisanciers n'ont pas le droit d'entrer dans le périmètre de sécurité défini. L'effet récif a fait qu'en 20 ans, la biodiversité est passée de 15 espèces de poissons sauvages autour des enclos à plus de 60 différentes, pour le plus grand plaisir des pêcheurs artisanaux locaux. »

Sylvie Charvoz, relations extérieures, Cannes Aquaculture
contact@cannesaquaculture.com – www.cannesaquaculture.com/

ROYAUME-UNI / FRANCE / BELGIQUE

GIFS : la géographie au service de la pêche côtière durable

Coût total: 4 600 000 EUR – Contribution UE (INTERREG Iv): 2 300 153 EUR

« Des chercheurs de l'Université de Greenwich associés à des confrères français et flamands mènent une étude sur les effets sociaux et culturels de la pêche maritime sur les communautés côtières des deux côtés de la Manche et de la mer



du Nord méridionale. Se concentrant sur les villes et villages qui abritent une flotte de pêche artisanale, les chercheurs examinent la place de la pêche dans l'identité des lieux et des populations, avec en ligne de mire la revitalisation et la croissance économique des territoires concernés. Associant pêche et aménagement du territoire, le projet procédera à un 'état de la côte' débouchant sur des outils et méthodes destinés à capter la valeur ajoutée – économique, sociale et culturelle – de la pêche et à démontrer l'importance de cette activité pour le maintien de communautés côtières durables. »

Suzanne Louail, responsable du projet GIFS, University of Greenwich
s.louail@gre.ac.uk

DK, DE, ES, EE, FR, IT, MT, NL, NO, SE, UK

GAP : associer pêcheurs, scientifiques et politiques

Coût total: 7 600 000 EUR – Contribution UE (7e PC-Capacités): 5 916 775 EUR

« Le projet GAP vise à rapprocher les pêcheurs et les chercheurs de toute l'Europe pour aider les décideurs politiques à faire les bons choix en matière de pêche. Nous voulons faciliter l'engagement de chacun pour trouver ensemble des solutions en faveur d'une



pêche et de communautés de pêche durables. GAP2, qui a débuté en avril 2011, s'appuie sur le succès de GAP1 (2008-2009) qui a soutenu 15 partenariats pêcheurs-chercheurs dans 11 pays européens. Il s'est agi aussi bien d'une étude sur le comportement du crabe brun au Royaume-Uni que d'une cartographie des pêcheries baltes pour la planification marine en Estonie, l'inventaire des habitats du poisson dans l'Adriatique en Italie, le développement de la pêche sélective au corégone en Suède, ou encore un travail avec les professionnels sur les rejets dans la pêche aux poissons plats en Hollande. GAP2 valorise l'expérience de ces partenariats pour mettre la coopération entre les milieux halieutique, scientifique et politique au service de la question complexe et transversale de la pêche. »

Steve Mackinson, coordinateur GAP2
rshute@seaweb.org – www.gap2.eu/



Projecteur

▲ Le port de Muros en Galice (Espagne).

SE PRÉPARER

La durabilité au cœur du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Les propositions de la Commission concernant le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) devant se négocier tout au long de 2012, le temps est venu de préparer les programmes pour la période 2014-2020. Mais que prévoit le nouveau fonds, notamment en matière d'environnement et de développement durable des zones de pêche ?

En décembre 2011, la Commission européenne a publié sa proposition de règlement pour le nouveau FEAMP. Comme tous les autres fonds européens, le FEAMP a été conçu pour contribuer significativement à la stratégie Europe 2020. Pour ce faire, la Commission a élaboré un Règlement portant dispositions communes⁹, qui fournit un cadre pour la mise en œuvre coordonnée des cinq principaux fonds européens (FEAMP, FEADER, FEDER, FSE et Fonds de cohésion). Ce cadre comporte onze objectifs thématiques communs à tous ces fonds.

Le FEAMP est directement concerné par quatre de ces objectifs. Deux se réfèrent principalement à l'environnement : « *protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources* » ; « *soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs* ». Un troisième a une vocation économique : « *renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de l'aquaculture et de la pêche* ». Quant au quatrième objectif, il concerne la promotion de l'emploi et le soutien à la mobilité des travailleurs.

En outre, le FEAMP a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche (PCP). Or la proposition de réforme de la PCP indique explicitement que la durabilité environnementale est une condition préalable pour assurer la viabilité économique du secteur de la pêche et la durabilité sociale des communautés de pêche. Elle propose que les stocks de poisson soient exploités au niveau du rendement maximal durable d'ici 2015, ce qui augmenterait la taille des stocks de 70 %, les captures globales de 17 %, tandis que les marges bénéficiaires pourraient être multipliées par trois et les retours sur investissements seraient six fois plus élevés¹⁰...

⁹ COM(2011) 615 final (http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/general/general_proposal_fr.pdf)

¹⁰ COM (2011) 417 final (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0417:FIN:FR:PDF>)



▲ Pêche à la crevette au large d'Ostende (Belgique).

Afin de réaliser cette transition, la réforme de la PCP propose un certain nombre de changements : élimination des rejets, mise en place de concessions de pêche transférables pour les navires de grande taille afin de réduire la capacité, renforcement des plans de gestion pluriannuels, partenariats entre scientifiques et pêcheurs, régionalisation plus grande et amélioration du dialogue social pour de meilleures conditions de travail.

Des débats intenses sur la réforme de la PCP ont eu lieu au cours de ces derniers mois, mais quel que soit leur résultat final, pour bien comprendre les propositions actuelles du FEAMP, il faut les considérer dans le contexte des modifications proposées pour la PCP.

L'architecture de base du nouveau fonds est assez simple : le FEAMP sera composé de quatre piliers gérés conjointement par la Commission européenne et les états membres. Ces piliers concerneront le développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des zones de pêche. Ils prévoient une série de mesures d'accompagnement de la PCP telles que la collecte de données, ainsi que des dispositifs de contrôle et de marché. D'autres mesures visant à promouvoir la politique maritime intégrée seront gérées directement par la Commission.

Ce qui change

Certaines dispositions importantes de l'ancien FEP sont abandonnées et de nouvelles sont introduites.

La surcapacité demeure le défi majeur de la PCP car c'est l'une des principales causes de la surpêche. La suppression de cette surcapacité par des aides publiques telles que la mise au rebut s'est révélée inefficace : en dépit des 1,7 milliard euros dépensés depuis 1994, la capacité de pêche effective n'a pas diminué pour la plupart des flottes de l'UE. Le FEAMP ne soutiendra donc plus la mise au rebut et pourra redéployer les ressources financières ainsi libérées vers des formes plus efficaces d'aide à la pêche durable.

A court terme, la suppression de ces subventions aura certainement un impact économique négatif sur le secteur. Afin d'accompagner la transition, le FEAMP prévoit donc toute une série de dispositions destinées à favoriser l'innovation et à accroître la valeur ajoutée qui reste au pêcheur : services de conseil, partenariats entre scientifiques et pêcheurs, promotion du capital humain en facilitant la diversification et la création d'emplois, investissements dans la santé et la sécurité à bord, investissements dans la qualité des produits et la valorisation des captures non désirées, soutien aux dispositifs

de concessions de pêche transférables, amélioration des ports et des sites de débarquement pour traiter les rejets et mieux assurer la santé et la sécurité. Priorité sera donnée aux démarches collectives et aux petites flottes côtières ; elles recevront davantage d'aides que les autres types de bénéficiaires.

Sont prévues également plusieurs dispositions spécifiques visant à limiter l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur l'environnement et à aider les pêcheurs à participer à des démarches de conservation. Il s'agit notamment d'investir dans l'innovation en utilisant des méthodes ou des engins de pêche plus sélectifs, dans la gestion, la restauration et le suivi des sites NATURA 2000 et d'autres types de zones protégées, ou encore dans des mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Un soutien sera également disponible pour l'aquaculture qui respecte des normes écologiques élevées et fournit des services environnementaux.

Enfin, le FEAMP renforcera la dimension sociale de la durabilité en soutenant la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, la diversification et la création d'emplois dans d'autres secteurs maritimes, tout en prévoyant des mesures en faveur des femmes de pêcheurs, notamment des formations liées à l'entrepreneuriat et à la gestion d'entreprise. Une fois de plus, les

approches collectives et les flottes côtières artisanales seront prioritaires et c'est ici que l'approche ascendante du développement durable des zones de pêche prend toute son importance.

De l'Axe 4 à FARNET

L'Axe 4 pour le développement durable des zones de pêche du 1^{er} FEP actuel est abordé au chapitre 3 de la présentation du nouveau FEAMP. Sont prévus un certain nombre de changements importants dans l'approche FARNET dont les groupes d'action locale de pêche (FLAG) et les autorités de gestion doivent être conscients.

Tout d'abord, tel qu'indiqué dans les dispositions communes à tous les fonds, le FEAMP va adopter la même approche du «développement local mené par les acteurs locaux» (*community-led local development*) que le FEADER, le FEDER et le FSE¹¹. Les FLAG et les autorités de gestion devraient donc commencer à réfléchir à la façon dont ils pourraient à l'avenir utiliser au mieux cette possibilité. Par exemple, certains «grands» FLAG voudront peut-être compléter leur allocation FEAMP par des financements du FEDER,

du FSE ou du FEADER. De leur côté, les «petits» FLAG pourront s'associer plus étroitement avec les groupes Leader ou d'autres partenariats. Tout le défi sera de faire en sorte que les avantages d'une plus grande synergie avec d'autres fonds ne soient pas annulés par une dilution des objectifs spécifiques du FEAMP en faveur des zones de pêche.

En ce qui concerne le soutien au développement local mené par les acteurs locaux, le FEAMP a deux objectifs spécifiques. Le premier est de maximiser la participation des secteurs halieutique et aquacole dans le développement durable du territoire concerné et le second est d'assurer que les populations locales bénéficient des opportunités offertes par le développement maritime et côtier. Ces deux objectifs impliquent que les stratégies pourront concerner aussi bien celles qui se concentrent sur la pêche que des stratégies plus larges visant la diversification des zones de pêche. On vise à ce que les interventions dans le secteur de la pêche permettent de maximiser les avantages pour la population locale dans son ensemble. Réciproquement, les interventions dans d'autres secteurs devraient également apporter des avantages aux pêcheurs.



▲ Valorisation du patrimoine de la pêche locale aux Pays-Bas.

La composition du FLAG devrait largement refléter l'objectif principal de sa stratégie, ainsi que la prise en compte des caractéristiques socio-économiques de son territoire. Dans tous les cas, il faudra prévoir une représentation significative des secteurs halieutique et aquacole, et ce sera d'autant plus important si la stratégie est axée sur la pêche.



¹¹ Articles 28-31 du Règlement portant dispositions communes.

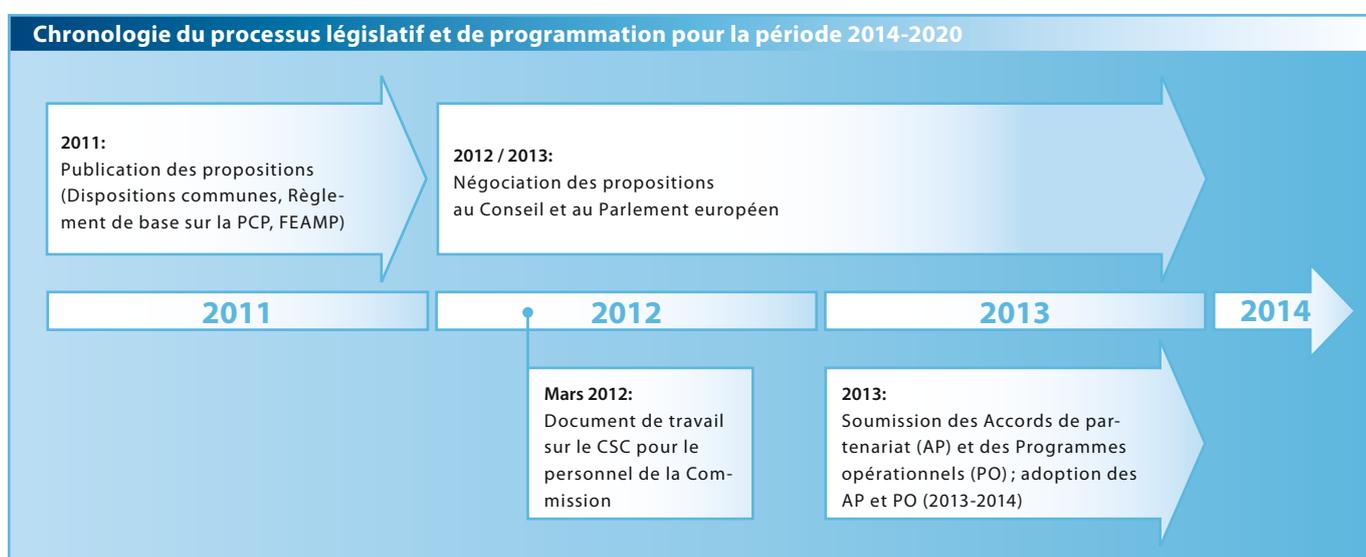
Quelques définitions

Le **Cadre stratégique commun (CSC)** est le nouveau dispositif qui doit permettre de coordonner le fonctionnement des cinq fonds dont les états membres et la Commission européenne se partagent la gestion: Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER); Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et Fonds de cohésion. Il s'agit de parvenir à plus de synergie et de simplification de manière à maximiser la contribution de ces fonds (désormais appelés «Fonds CSC») aux objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le CSC doit également assurer une meilleure coordination avec les autres fonds et politiques communautaires (tels que le nouveau programme de recherche Horizon 2020 ou le programme LIFE+ pour l'environnement). Un document de travail pour le personnel de la Commission (*'Elements for a Common Strategic Framework 2014 to 2020'*) a été adopté le 14 mars 2012. La Commission invite tous les intervenants intéressés à lui transmettre leur opinion. (voir <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/12/236&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>).

Le **Règlement portant dispositions communes** contient un ensemble de règles communes pour les «Fonds CSC». L'objectif est de favoriser les liens avec la stratégie Europe 2020, de se concentrer davantage sur les résultats, d'assurer une plus grande coordination et complémentarité entre ces Fonds et d'harmoniser leurs modalités de mise en œuvre et de contrôle.

Les **Accords de partenariat** conclus entre la Commission européenne et chaque état membre décrivent la façon dont les fonds seront utilisés pour atteindre les objectifs de l'Union, la façon dont ils seront coordonnés et comment ils se compléteront mutuellement au niveau national et régional.

Le **développement local mené par les acteurs locaux (Community-Led Local Development / CLLD)** est une approche spécifique de développement local, basée sur l'expérience de Leader et de l'Axe 4 du FEP, par laquelle les populations locales, à travers un partenariat multisectoriel, élaborent et mettent en œuvre une stratégie de développement intégré. A compter de 2014, les états membres pourront appliquer le CLLD dans les zones rurales, les zones urbaines et les zones de pêche, en utilisant un seul ou une combinaison des quatre fonds suivants: FEDER, FSE, FEADER et FEAMP.



Les FLAG et les autorités de gestion devront toutefois noter que les dispositions communes à tous les fonds spécifient qu'aucun groupe d'intérêt unique ne doit représenter plus de 49% des droits de vote. Les représentants du secteur de la pêche peuvent donc être le moteur et le chef de file du groupe d'action locale, mais il doit exister une vraie concertation au sein du partenariat.

Les délimitations des zones de pêche doivent également être « fonctionnellement cohérentes, en tenant spécifiquement compte de la pêche et de l'aquaculture ». Le fait que les activités de pêche se répartissent souvent le long d'une côte, d'un estuaire, d'un lac ou d'une rivière, peut impliquer que le fonctionnement cohérent de la zone de pêche transcende les limites des autres territoires locaux. Des instructions plus précises pour la taille minimale et maximale des zones seront publiées prochainement par la Commission européenne.

En ce qui concerne l'éligibilité des actions soutenues, le FEAMP adopte une approche plus souple en fixant les grands objectifs de l'appui plutôt que d'essayer de définir une liste fermée de mesures éligibles. Ces objectifs concernent: la valorisation des produits à tous les stades de la filière halieutique, le soutien à la diversification, la valorisation des atouts environnementaux locaux, la promotion du bien-être social et du patrimoine culturel et le renforcement de la gouvernance de la pêche. Comme c'est déjà le cas actuellement, il sera toujours possible d'utiliser la stratégie locale pour soutenir des mesures dans les autres chapitres du FEAMP, à condition que leur gestion au niveau local soit clairement justifiée. En fait, il existe un certain nombre de mesures dans le chapitre 1 pour une pêche durable et dans le chapitre 2 pour une aquaculture durable qui pourraient être efficacement mises en œuvre au niveau local dans certains contextes.

L'appui à la coopération est également simplifié, les états membres devant soit laisser au FLAG le soin de sélectionner les projets soit établir un dispositif permanent d'aide à la coopération. L'approbation devra avoir lieu au plus tard quatre mois après le dépôt du dossier. La coopération est également étendue à des pays extérieurs à l'UE et les réseaux nationaux seront soutenus financièrement.

Enfin, selon les dispositions communes, les coûts de fonctionnement et d'animation devront à l'avenir se limiter à 25% du budget, comparativement à 10% actuellement pour les coûts de fonctionnement. Jusqu'à la moitié de ce montant pourra être avancé au FLAG. ■

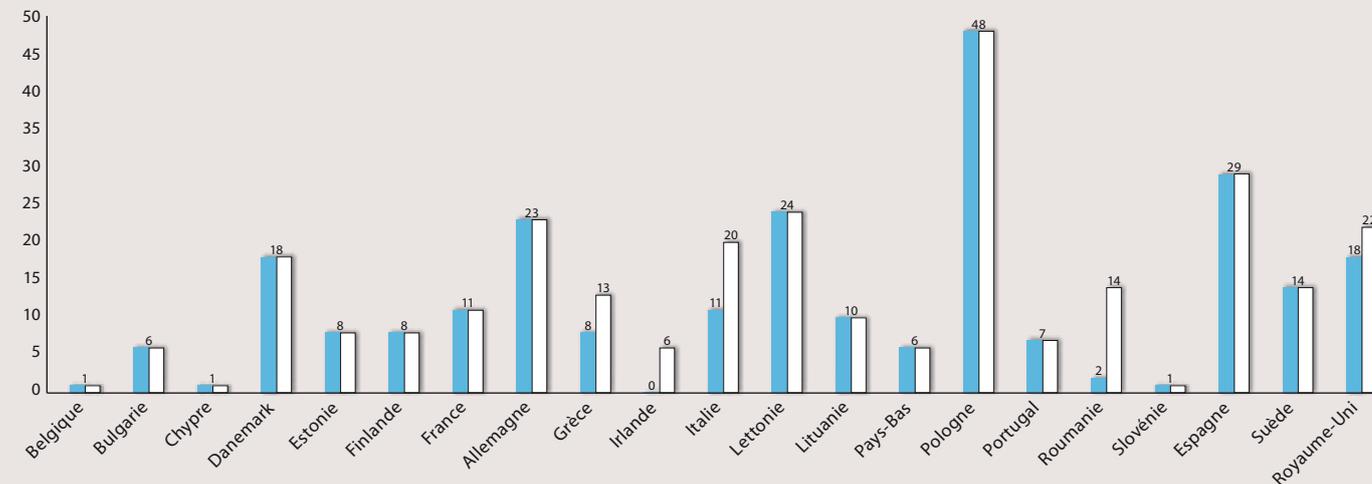
La réforme de la Politique commune de la pêche en direct :

http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_en.htm

Réseau FARNET

> Stratégie approuvée pour plus de 250 FLAG

En avril 2012, 254 groupes d'action locale pêche étaient opérationnels dans 20 Etats membres.



■ Nombre de groupes sélectionnés dont la stratégie est approuvée □ Nombre de groupes prévus

> Les FLAG, moteurs de croissance verte

Le 6^e séminaire transnational FARNET, qui se tiendra à Olhão (Portugal) du 4 au 6 juin 2012, sera consacré au thème de la « croissance verte ». Les participants se pencheront sur le rôle des FLAG comme moteurs de croissance verte dans les zones de pêche et sur les possibilités offertes par l'Axe 4 à c et égard. Exemples de projets et d'approches à l'appui, la rencontre vise à renforcer la stratégie verte des groupes locaux, tout en étant l'occasion d'échanger et de mettre en réseau les FLAG et autres acteurs de la pêche.

<https://webgate.ec.europa.eu/fpfs/cms/farnet/flags-drivers-green-growth-european-fisheries-areas>

> Coopération en Méditerranée

Dix-huit FLAG de Chypre, d'Espagne, de France et de Grèce ont récemment signé une « Charte pour la coopération des FLAG méditerranéens » qui définit un cadre pour traiter de questions communes, voire prendre des mesures conjointes.

Les premières opérations prévues comprennent des activités environnementales et éducatives, ainsi que des actions promotionnelles pour les produits de la pêche locale et le tourisme lié à la pêche. Le champ d'application de la charte est toutefois grand ouvert à d'autres projets pouvant contribuer au développement des zones de pêche méditerranéennes.

> Toute la recherche marine européenne sous un même toit

Le portail "Marine Knowledge Gate 1.0", ouvert récemment sur l'internet, est un outil novateur qui vise à fournir à la communauté maritime européenne un guichet unique donnant accès à toutes les connaissances accumulées par les projets de recherche marine financés par la Commission européenne. Utilisant diverses fonctionnalités avancées, le site est conçu pour favoriser la transparence et l'information accessible au plus grand nombre d'utilisateurs. www.kg.eurocean.org/

Agenda FARNET

QUAND	QUOI	Où
10 mai 2012	Forum du Comité des Régions : « Villes et Régions pour un développement territorial intégré »	Bruxelles (B)
21-22 mai 2012	European Maritime Day 2012	Göteborg (S)
4-6 juin 2012	Séminaire FARNET : « Les FLAG, moteurs de l'économie verte »	Olhão (P)
8-11 octobre 2012	OPEN DAYS – 10 ^e Semaine européenne des Régions et des villes. Ateliers sur le développement local dans les zones rurales, urbaines et de pêche	Bruxelles (B)
13-15 novembre 2012	Séminaire FARNET « Organiser des zones de pêche durables »	Pays d'Auray (F)

Fiche signalétique

NOM: Axe 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP)

OBJECTIF: le développement durable des zones tributaires de la pêche. En complément d'autres instruments financiers de l'UE, le FEP peut cofinancer des projets locaux pour le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie des zones de pêche.

MISE EN ŒUVRE: 21 états membres mettent en œuvre l'Axe 4. Une innovation importante dans la mise en œuvre de cet Axe est sa forte dimension territoriale.

TERRITOIRES VISÉS: les « zones de pêche », soit des territoires riverains d'une mer ou d'un lac, ou comportant des plans d'eau ou un estuaire, et dont le secteur de la pêche représente une part significative de l'emploi. Pour être sélectionnés comme zones de pêche éligibles par les états membres, ces territoires doivent être de taille modeste (inférieure à NUTS 3) et cohérents d'un point de vue géographique, économique et social. Sont visées des zones faiblement peuplées ou dont le secteur halieutique est en déclin ou qui abritent de petites communautés de pêcheurs. Les états membres peuvent également ajouter leurs propres critères.

BÉNÉFICIAIRES: les « groupes d'action locale pêche (Fisheries Local Action Groups / FLAG) », soit une combinaison de partenaires publics, privés et associatifs qui élaborent ensemble une stratégie et des mesures innovantes en faveur du développement durable de leur zone de pêche. Les FLAG sont sélectionnés par les états membres selon des critères définis dans leurs programmes opérationnels. A terme, plus de 200 FLAG seront créés dans l'ensemble de l'Union.

MESURES ÉLIGIBLES: renforcement de la compétitivité des zones de pêche; restructuration, redéploiement et diversification des activités économiques; valorisation des produits de la pêche; services et petites infrastructures touristiques liés à la pêche; protection de l'environnement; restauration d'une production endommagée par une calamité; coopération interrégionale et transnationale; renforcement des capacités pour l'élaboration de stratégies de développement local; coûts de fonctionnement des FLAG.

RÉSEAU: tous les acteurs concernés par l'Axe 4 communiquent au sein d'un « Réseau européen des zones de pêche (FARNET) » permettant (grâce à des séminaires, rencontres et publications) une large diffusion des projets innovants mis en œuvre au profit des zones de pêche et favorisant la coopération transnationale. Le réseau est coordonné par la « Cellule d'appui FARNET ».

DURÉE DU PROGRAMME: sept ans (2007-2013) mais les projets peuvent être mis en œuvre jusqu'à la fin de 2015.

AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE: L'Axe 4 dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 567 millions d'euros, soit approximativement 13% du FEP (2010), auquel on doit ajouter un cofinancement public national et des investissements privés.

Abonnez-vous

Pour recevoir gratuitement FARNET Magazine et/ou la Lettre électronique FARNET, faites parvenir vos coordonnées (nom, organisation, adresse, courriel et n° de téléphone) à l'adresse:

info@farnet.eu

Tenez-nous au courant

Les publications FARNET sont autant de ressources pour tous celles et ceux qui œuvrent à la construction d'un avenir durable pour les territoires de pêche d'Europe. Tenez-nous au courant des activités qui pourraient intéresser d'autres groupes et intervenants dans ce domaine. Nous aimerions notamment connaître vos expériences réussies, événements importants, annonces, mais aussi vos idées et propositions d'échanges et de coopération avec d'autres territoires.

info@farnet.eu

ISSN 1831-5747



9 771831 574008



Office des publications



Commission européenne | Affaires maritimes et Pêche